

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201021-92-20-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020

**N° 92/20**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 octobre 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 22 octobre 2020

**Objet de la délibération :**

**Voirie Malbrans : demande de subvention DETR et convention SIEHL**

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	74
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	5
• Dont représenté(e)s	9
• Excusé(e)s :	1
• Non excusé(e)s :	8
- Votants	88

Résultat du vote	
- Pour :	88
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt,

Le quinze octobre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice

M. BARBET Henri à Mme LHERITIER Sylvie, M. BOLE Joël à M. MARGUET Vincent, M. BONNEFOI Frédéric à M. LAITHIER Didier, M. LAITHIER Sébastien à Mme LABERTERIE Patricia, Mme LEBLANC VICHARD Françoise à M. OUDET Alain, M. LIEVREMONT Jean-Michel à M. CURIE Claude, M. MONNIER Alain à M. CRETIN Emmanuel, M. MAURICE Jacques à M. PERCIER Pascal, Mme VAN DE WOESTYNE Nathalie à M. MARECHAL Philippe.

**Procuration**

M. DUGOURD Pascal par M. PROUTEAU James, M. DEBRAY Michel par Mme TONNIN Aurélie, M. MAIRE Pierre par M. LEFEBVRE Bernard, M. MONNET Serge par M. JUSTE Hubert, M. VERMOT-DESROCHES par Mme ARNOUX Fabienne

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)s** M. GOSSE Pascal

**Absent(e)s**

M. COULET Gérard, Mme DIAS PEREIRA Justine, Mme FIETIER Danièle, M. GAMELON Yves, M. MESNIER Christian, M. POGLIANO Jean-Louis, M. STADELMANN Rémy, Mme VIPREY Chantal

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Thierry MAIRE DU POSET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu le transfert de la compétence voirie à la CCLL en 2018,
- Considérant les travaux du SIEHL sur le réseau d'eau potable de la commune de Malbrans, et plus particulièrement la rue du Grand Courtil classée en rouge dans l'Atlas de la voirie,

La Communauté de communes souhaite réaliser des travaux de rabotage et d'enrobé.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

- Montant total de l'opération : 17 712.50 € HT soit 21 255 € TTC
- Dont subvention DETR : 5 313.75 € (30%)
- Dont fonds propres : 15 941.25 € (70%)

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve ce plan de financement et autorise le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR au taux de 30 %
- Autorise le Président à signer la convention avec le SIEHL qui prendra à sa charge 200 m<sup>2</sup> sur les 800 m<sup>2</sup> au total.

Fait et délibéré en séance le 15.10.20

Pour extrait conforme  
Jean-Claude GRENIER  
Président